

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 28 avril 2026, le conseil a adopté le projet suivant :

Projet de règlement SH-550.104 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- d'autoriser l'usage « extraction du sable et du gravier » sur un lot situé dans la zone AF-8306, rang Saint-Mathieu (Trépanier Excavation 1017 Inc.);
- d'ajouter une note à la grille des spécifications de la zone AF-8306, à l'effet que toutes les entrées et sorties des camions doivent s'effectuer à partir de la rue de la Forteresse.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

19 mai 2026 à 18 heures
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-550.104 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 6 mai 2026

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint